



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 15 juin 2005 — N° 169

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

À la demande de M. le Président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Kenneth Fraser, ancien député de Huntingdon.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, fait une déclaration concernant le virage forestier québécois.

Mme Doyer (Matapédia) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Présentation de projets de loi

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 120 Loi sur l'abolition de certains organismes publics et le transfert de responsabilités administratives

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Audet, ministre des Finances, dépose :

1707

15 juin 2005

Le rapport annuel de la Société des alcools du Québec, pour l'exercice financier terminé le 26 mars 2005.

(Dépôt n° 2020-20050615)

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

Le rapport annuel de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2003.

(Dépôt n° 2021-20050615)

M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel et les états financiers de La Financière agricole, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2022-20050615)

M. Després, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission des transports du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2023-20050615)

Le rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2004 ;

(Dépôt n° 2024-20050615)

Le plan d'action 2005 de Contrôle routier Québec.

(Dépôt n° 2025-20050615)

15 juin 2005

M. Reid, ministre des Services gouvernementaux, dépose :

Le rapport d'activités de la Société immobilière du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2026-20050615)

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie des rentes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2027-20050615)

Le plan d'action 2005-2006 de la Régie des rentes du Québec ;

(Dépôt n° 2028-20050615)

La convention de performance et d'imputabilité 2005 de la Régie des rentes du Québec.

(Dépôt n° 2029-20050615)

M. Lessard, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission des normes du travail, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2030-20050615)

Le rapport annuel de gestion de la Régie du bâtiment du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2031-20050615)

M. le Président dépose :

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2032-20050615)

15 juin 2005

Dépôts de rapports de commissions

M. Bouchard (Vachon), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 27 et 28 avril et les 1^{er} et 14 juin 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 38 Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2033-20050615)

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 14 juin 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 220 Loi concernant la Ville de Thetford Mines

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2034-20050615)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 14 juin 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 225 Loi modifiant la Loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2035-20050615)

Le rapport est adopté.

15 juin 2005

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 14 juin 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 227 Loi concernant la Ville de Magog

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2036-20050615)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 14 juin 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 230 Loi concernant la Ville de Gaspé

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2037-20050615)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 14 juin 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 232 Loi modifiant divers règlements d'emprunt émanant de la Ville de Montréal

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2038-20050615)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 14 juin 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 224 Loi concernant la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2039-20050615)

15 juin 2005

Le rapport est adopté.

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 23, 24, 25 et 30 septembre 2003, les 28 et 30 septembre 2004, le 12 octobre 2004 et les 1^{er}, 2, 3, 8 et 9 février 2005, a entendu les dirigeants des universités conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. La commission a aussi tenu 12 séances de travail. Ce rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 2040-20050615)

M. le Président dépose :

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 14 juin 2005, a procédé à la formation des commissions parlementaires et a renouvelé la liste des présidents de séance.

(Dépôt n° 2041-20050615)

M. Cusano, premier vice-président, propose que ces modifications à la composition des commissions parlementaires soient adoptées.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

M. St-André (L'Assomption) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 28 citoyens et citoyennes de la circonscription de L'Assomption, concernant les services éducatifs aux élèves en difficulté ;

(Dépôt n° 2042-20050615)

15 juin 2005

L'extrait d'une pétition, signée par Mme Lyne Ouellet, citoyenne de Repentigny, concernant la ligue de football midget dans Lanaudière.

(Dépôt n° 2043-20050615)

M. Bourdeau (Berthier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 117 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le traitement et les conditions de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans les centres d'hébergement privés et publics.

(Dépôt n° 2044-20050615)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Auclair (Vimont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 500 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les droits des parents adoptants.

(Dépôt n° 2045-20050615)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors de la séance du 14 juin 2005, sur la motion d'amendement présentée par M. Pelletier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, à la motion concernant la constitution d'une commission spéciale en vue de l'étude de l'avant-projet de loi remplaçant la *Loi électorale*, déposé le 15 décembre 2004.

15 juin 2005

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques soit amendée par le remplacement :

- au deuxième alinéa, du chiffre « 13 » par le mot « neuf », du mot « huit » par le mot « cinq » et du mot « quatre » par le mot « trois » ;
- et, au 22^e alinéa, du mot « douze » par le mot « huit » et des mot « six femmes et six hommes » par les mots « quatre femmes et quatre hommes ».

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **186** en annexe)

Pour: **68** Contre: **42** Abstention: **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, M. Bourdeau (Berthier) et M. Dumont (Rivière-du-Loup) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite les finalistes et lauréats de la troisième édition des prix Reconnaissance du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

15 juin 2005

M. Bordeleau (Acadie) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la performance de l'équipe canadienne qui a participé au 38^e Mondial des Métiers en Finlande et, plus particulièrement, les trois Québécoises médaillées à cette occasion, soit : Mme Caroline Faucher, Chaudière-Appalaches, Arts graphiques, médaille d'or ; Mme Catherine Guillet, Montérégie, Confiserie/pâtisserie, médaille d'argent ; et Mme Katy Desroches, Montérégie, Esthétique, médaille de bronze.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n^o 102, Loi concernant le financement de certains régimes de retraite ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n^o 229, Loi concernant Pipeline Saint-Laurent ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n^o 103, Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives.

M. Cusano, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- les commissions parlementaires se réuniront afin de procéder à l'élection des présidents et vice-présidents de chaque commission.

15 juin 2005

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 14 juin 2005, sur la motion amendée de M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

Cette motion se lit comme suit :

QUE

- soit constituée une commission spéciale en vue de l'étude de l'avant-projet de loi remplaçant la *Loi électorale*, déposé le 15 décembre 2004 ;

relativement à la composition et au fonctionnement de la commission,

- la commission soit composée de 9 membres ainsi répartis :
 - cinq du groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le président de la commission et le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques,
 - trois du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant le vice-président de la commission,
 - un député indépendant ;
- les groupes parlementaires et les députés indépendants transmettent au président de l'Assemblée la liste des membres de la commission, y compris le nom du président et du vice-président, dans les sept jours suivant l'adoption de la présente motion ;

15 juin 2005

- la commission entreprenne ses travaux au plus tard deux semaines après l'adoption de la présente motion ;
- la commission soit convoquée en séances publiques ou de travail conformément à la procédure prévue à l'article 148 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, même s'il s'agit d'un mandat confié par l'Assemblée ;
- la commission puisse déposer à l'Assemblée des rapports intérimaires ;
- les rapports intérimaires et final de la commission puissent comporter des observations, des conclusions et des recommandations ;
- la commission ne soit pas limitée à un jour franc, après l'étude de l'avant-projet de loi, pour déterminer en séance de travail les observations, conclusions et recommandations qu'elle entend déposer à l'Assemblée ;
- les règles de procédure relatives aux commissions permanentes s'appliquent à la commission dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion ;

relativement aux consultations tenues par la commission,

- la commission entende en consultations particulières :
 - M^e Marcel Blanchet, Directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale,
 - des experts des questions électorales choisis par la commission,
 - des représentants des partis politiques autorisés en vertu de la *Loi électorale* ;

15 juin 2005

- la commission tiennne aussi une consultation générale ;
- la commission, dans le cadre de cette consultation générale, aborde notamment les questions suivantes :
 - l'intérêt d'une révision du mode de scrutin,
 - le principe de l'égalité des votes,
 - la représentation régionale,
 - le mode de scrutin proposé à l'avant-projet de loi,
 - la pertinence de tenir un référendum sur la réforme du mode de scrutin,
 - les mesures favorisant la représentation équitable des femmes, des jeunes, des minorités ethnoculturelles et des autochtones à l'Assemblée nationale,
 - la tenue des élections à date fixe,
 - le jour du scrutin,
 - la liste électorale permanente et sa révision,
 - la carte électorale et sa révision,
 - le vote électronique,
 - toute autre question relative à l'avant-projet de loi ou à la *Loi électorale* ;
- la commission produise un cahier d'information destiné à faciliter la participation des citoyennes et des citoyens ;
- la commission puisse consacrer des périodes de temps à l'audition de citoyennes et de citoyens qui, bien que n'ayant pas soumis de mémoire, auront fait part de leur intérêt d'être entendus par elle ;
- la commission puisse se réunir à l'extérieur des édifices de l'Assemblée nationale et de la ville de Québec ;
- la commission puisse recourir à l'utilisation de la vidéoconférence dans le cadre des auditions ;

15 juin 2005

- la commission procède à une consultation en ligne de manière à favoriser l'expression la plus large possible de la population ;

relativement à la participation des citoyennes et des citoyens,

- un comité citoyen sur les questions électorales assiste, de façon non partisane et sur une base consultative, la commission dans la réalisation de son mandat, en faisant valoir le point de vue des électeurs en complément de celui des élus ;
- le comité citoyen participe exclusivement aux auditions publiques tenues par la commission, selon les modalités définies par celle-ci ;
- le comité citoyen ne prene pas part à la rédaction et à l'adoption du rapport de la commission ;
- les membres du comité citoyen aient le droit d'intervenir au cours des audiences publiques et le droit de soumettre à la commission, y compris par écrit, leurs observations, conclusions et recommandations ;
- le comité citoyen soit composé de huit personnes inscrites sur la liste électorale, soit quatre femmes et quatre hommes ;
- un appel public de candidatures soit lancé par la commission en vue de la formation du comité citoyen ;
- la sélection des membres du comité citoyen se fasse par tirage au sort parmi les candidats admissibles et disponibles, en assurant une composition la plus représentative possible de la diversité de la société québécoise, notamment selon l'âge et les régions ;

15 juin 2005

- les personnes formant le comité citoyen puissent recevoir des indemnités et être remboursées des frais encourus aux fins de leur participation aux travaux de la commission ;

relativement aux ressources humaines, techniques et financières,

- le Secrétariat des commissions assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement de la commission et du comité citoyen ;
- la commission dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat, notamment en matière de soutien à la recherche et de publicité, incluant la distribution d'un résumé du cahier d'information dans l'ensemble des foyers québécois, de manière à susciter la participation des citoyennes et des citoyens et à assurer la collaboration efficace des membres du comité citoyen.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, M. Thériault (Masson) s'exprime à nouveau sur cette motion. M. Pelletier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, exerce son droit de réplique.

Le débat terminé, la motion amendée est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion amendée est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **187** en annexe)

Pour: **67** Contre: **42** Abstention: **0**

15 juin 2005

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

Mme Leblanc (Beauce-Sud) propose que le principe du projet de loi n° 393, Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 393 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 393 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

Commission plénière

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 393, Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

La motion est adoptée.

Le projet de loi n° 393 est étudié en commission plénière, puis il est amendé et rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, Mme Leblanc (Beauce-Sud) propose que le projet de loi n° 393, Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, soit adopté.

15 juin 2005

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 393 est adopté.

À 12 h 57, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 111, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 112, Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives, ainsi que l'amendement transmis par M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

15 juin 2005

Adoption

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que le projet de loi n° 95, Loi modifiant diverses dispositions législatives de nature confessionnelle dans le domaine de l'éducation, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 95 est adopté.

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que le projet de loi n° 106, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 106 est adopté.

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 108 est adopté.

À 17 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

15 juin 2005

La séance reprend à 20 h 04.

Adoption

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bourdeau (Berthier) dépose :

Copie de deux courriels, en date du 9 avril 2005, qu'il a reçus de M. Claude Savoie, résidant de Berthierville, concernant les frais reliés à ses problèmes oculaires et certains programmes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(Dépôt n° 2046-20050615)

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 57 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 16 juin 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 21 h 52, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 juin 2005, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

1724

15 juin 2005

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement présentée par M. Pelletier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, à la motion concernant la constitution d'une commission spéciale en vue de l'étude de l'avant-projet de loi remplaçant la *Loi électorale*, déposé le 15 décembre 2004 :

(Vote n° 186)

POUR - 68

Aclair	Couillard	Kelley	Paquet
Audet	Courchesne	Lafrenière	Paquin
Bachand	Delisle	Lamquin-Éthier	Pelletier
Beauchamp	Descoteaux	L'Écuyer	Perreault
Bergman	Després	Légaré	Picard
Bernard	Dubuc	Legault	Reid
Bernier	Dumont	[Chambly]	Rioux
Blackburn	Dupuis	Lessard	Roy
Bordeleau	Fournier	Loiselle	Soucy
Boulet	Gabias	MacMillan	Théberge
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Thériault
Charest	Gauthier	Marsan	[Anjou]
[Matane]	Gautrin	Mercier	Tomassi
Charest	Grondin	Moreau	Vallières
[Sherbrooke]	Hamad	Morin	Vien
Charlebois	Hamel	[Montmagny-L'Islet]	Whissell
Chenail	Houda-Pepin	Mulcair	
Cholette	James	Normandeau	
Corbeil	Jérôme-Forget	Ouimet	

CONTRE - 42

Arseneau	Côté	Legendre	Robert
Beaudoin	Cousineau	Léger	Simard
Bertrand	Deslières	Lelièvre	St-André
Bouchard	Dion	Lemieux	Thériault
[Vachon]	Dionne-Marsolais	Létourneau	[Masson]
Boucher	Doyer	Maltais	Tremblay
Bourdeau	Dufour	Marois	Turp
Caron	Girard	Morin	Valois
Champagne	Harel	[Nicolet-Yamaska]	Vermette
Charbonneau	Jutras	Pagé	
Charest	Lefebvre	Papineau	
[Rimouski]	Legault	Pinard	
	[Rousseau]	Richard	

15 juin 2005

Sur la motion amendée de M. Pelletier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques :

(Vote n° 187)

POUR - 67

Auclair	Corbeil	James	Mulcair
Audet	Couillard	Jérôme-Forget	Normandeau
Bachand	Courchesne	Kelley	Ouimet
Beauchamp	Delisle	Lafrenière	Paquet
Bergman	Descoteaux	Lamquin-Éthier	Paquin
Bernard	Després	L'Écuyer	Pelletier
Bernier	Dubuc	Légaré	Perreault
Blackburn	Dumont	Legault	Picard
Bordeleau	Dupuis	<i>[Chambly]</i>	Reid
Boulet	Fournier	Lessard	Rioux
Chagnon	Gabias	Loiselle	Soucy
Charest	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Théberge
<i>[Sherbrooke]</i>	Gauthier	Marcoux	Thériault
Charest	Gautrin	Marsan	<i>[Anjou]</i>
<i>[Matane]</i>	Grondin	Mercier	Tomassi
Charlebois	Hamad	Moreau	Vallières
Chenail	Hamel	Morin	Vien
Chollette	Houda-Pepin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell

CONTRE - 42

Arseneau	Côté	Legendre	Robert
Beaudoin	Cousineau	Léger	Simard
Bédard	Deslières	Lelièvre	St-André
Bertrand	Dion	Lemieux	Thériault
Bouchard	Dionne-Marsolais	Létourneau	<i>[Masson]</i>
<i>[Vachon]</i>	Doyer	Maltais	Tremblay
Bourdeau	Dufour	Marois	Turp
Caron	Girard	Morin	Valois
Champagne	Harel	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Charbonneau	Jutras	Pagé	
Charest	Lefebvre	Papineau	
<i>[Rimouski]</i>	Legault	Pinard	
	<i>[Rousseau]</i>	Richard	